

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

70-082

Objet

Cimetière Montperrier  
de ROYAN - Tarif  
des concessions

DATE DE CONVOCATION

le 7 Août 1970

DATE D'AFFICHAGE

le 14 Août 1970

Nombre de conseillers  
en exercice 23

Nombre de présents 15

Nombre de votants 15

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix  
le treize Août à 20 heures 45  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur MATRAS.

Etaient présents : MM. MATRAS, Melle FOUCHÉ, BUJARD, LANUSSE, Adjoint  
MM. COLLE, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, POUGET  
REIX, DOMÉCO, TETARD, STIPAL, NARTEAU,  
CAMBLONG.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM. MM. BERLAND, BETOUS, GACHET, BROTRÉAU, Mme BIDEAU  
VULTAGGIO, OSQUIGUIL.

Monsieur TETARD a été élu Secrétaire.

Le nouveau cimetière de ROYAN situé au lieu dit  
"Montperrier" est maintenant ouvert aux inhumations.

Outre les terrains gratuits pour les enfants et les  
adultes, il est prévu des carrés affectés aux concessions  
décennales, trentenaires, cinquantenaires et perpétuelles.

Toutes les concessions auront uniformément une surface de  
2 m x 1 et des passe pieds sont prévus de chaque côté par le  
règlement du cimetière. Toutefois, les personnes désirant  
acquérir des concessions perpétuelles auront la facilité de  
prendre une plus grande superficie 3 m<sup>2</sup> ou 4 m<sup>2</sup> au maximum.

Compte tenu des importants travaux effectués pour l'aména-  
gement de ce nouveau cimetière, il est proposé de fixer le prix  
des concessions aux taux suivants :

- Décennale.....	80 F la concession
- Trentenaire.....	240 F la concession
- Cinquenaire.....	400 F la concession
- Perpétuelle 2 m <sup>2</sup> ...	800 F la concession
- Perpétuelle 1e 3e m <sup>2</sup>	600 F
- Perpétuelle 1e 4e m <sup>2</sup>	600 F
maximum.....	800 F

sur ces sommes 1/3 sera reversé au Bureau d'Aide Sociale.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ces tarifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'exposé du rapporteur,

DECIDE :

- d'approuver la création de concessions décennales, trentenaires, cinquantenaires et perpétuelles au cimetière Montperrier.
- de fixer comme suite le prix des concessions étant entendu qu'un tiers du montant sera mandaté au Bureau d'Aide Sociale :
  - décennale..... 80 F
  - trentenaire..... 240 F
  - cinquantenaire..... 400 F
  - perpétuelle 2 m2.... 800 F
  - perpétuelle le 3e m2 600 F
  - perpétuelle le 4e m2 800 Fmaximum
- que les travaux effectués devront être conformes au règlement du cimetière.
- qu'un emplacement spécial sera réservé pour l'inhumation en fosse gratuite des enfants et des adultes.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.



**APPROUVÉ**  
ROCHEFORT-MER, le 26 AOUT 1970  
Le Sous-Préfet,  
Pr le Sous-Préfet de Rochefort  
et par intérim,  
Le Sous-Préfet de Saintes.



Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Adjoint Délégué,

*Chabot*

*[Signature]*